

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 287

Date dépôt 10/09/2019

Date validation 08/10/2019

MASTER EN KINÉSITHÉRAPIE ET RÉADAPTATION

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	2. Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	16. Sciences de la motricité
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

En vertu du Chap. Il Art.4 §3 du décret « Paysage » qui stipule que « par essence, l'enseignement universitaire est fondé sur un lien étroit entre la recherche scientifique et les matières enseignées », les universités offrent une formation cohérente à, et par la recherche, soutenant l'acquisition progressive de compétences complexes. Cette spécificité requiert d'inviter les équipes d'enseignants, toutes actives dans la recherche et reconnues par les communautés scientifiques de référence, à intervenir aux niveaux 6 (bachelier), 7 (master) et 8 (docteur) du cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

Même si l'objectif de l'ensemble des étudiants n'est pas nécessairement de viser le niveau 8 de ce cadre de certification, ils sortiront néanmoins diplômés, aux niveaux 6, 7 ou 8, en ayant progressé sur ce continuum d'enseignement et de recherche qui leur est proposé par les **enseignants-chercheurs** de l'université. Concevoir d'entrée de jeu la formation sous la forme d'un continuum sur deux cycles (niveaux 6 et 7), voire trois (niveau 8), permet aux enseignants d'amener graduellement les étudiants à une maîtrise des savoirs scientifiques et compétences spécifiques - et transversaux - ainsi qu'à une compréhension approfondie des épistémologies sous-jacentes.

Cette formation exige que les enseignants qui l'assument soient formés, dans leur grande majorité, au niveau 8 de ce cadre de certification et impliqués dans une pratique quotidienne de recherche au sein de laboratoires reconnus par la communauté scientifique. A ce titre, ils stimulent les mécanismes d'appropriation de la démarche scientifique. Point d'orgue de cette appropriation, le mémoire incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique.

Au-delà de la recherche, cette formation de haut niveau permet aux étudiants de faire face à des situations professionnelles complexes, changeantes, incertaines en adoptant une posture inspirée de l'activité de recherche.

Outre les aspects développés dans le cadre des certifications pour les niveaux 6 et 7, l'université veille à développer dans toutes ses formations les compétences suivantes :

- Se construire un bagage méthodologique pertinent dans le champ de la spécialisation théorique, y compris des capacités de création et d'adaptation de modèles, d'instruments ou de procédures ;
- Adopter une approche critique d'un phénomène en mobilisant les modélisations théoriques adéquates ;
- Adopter une approche systémique et globale d'un phénomène : percevoir le contexte et ses enjeux, les différents éléments de la situation, leurs interactions dans une approche dynamique ;
- Synthétiser avec discernement les éléments essentiels d'un phénomène, faire preuve d'abstraction conceptuelle afin de poser un diagnostic basé sur les preuves et de dégager des conclusions pertinentes ;
- Elaborer une démarche rigoureuse d'analyse et de résolution de problématiques incluant traitement de données, interprétation de résultats, formulation de conclusions scientifiques et élaboration de solutions dont la faisabilité et la pertinence sont évaluées ;
- Développer une culture personnelle en épistémologie et histoire de sa discipline ainsi qu'en éthique des sciences, culture indispensable au développement d'une pensée critique et réflexive fondée sur des savoirs qui prennent la science et son développement comme objets.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

À l'université, l'enseignement vise une pédagogie dynamique, cohérente et participative, centrée sur l'apprenant. Les cours théoriques et pratiques sont dispensés par des spécialistes à la fois enseignants et chercheurs disposant d'une maîtrise de la matière et participant activement au développement de leur spécialité. Ils veillent à garantir des enseignements de haut niveau fréquemment actualisés.

Fondé sur la recherche, l'enseignement universitaire assure ainsi un lien fort entre les connaissances scientifiques et la pratique professionnelle.

Il stimule l'autonomie, développe la pensée critique et établit les bases nécessaires à la construction des compétences. La formation universitaire permettra de les acquérir de manière progressive lors de situations variées d'apprentissage telles que les cours magistraux, le travail personnel ou en groupe, les séminaires, les travaux pratiques, les stages et les échanges internationaux.

La formation de master en kinésithérapie et réadaptation se base sur un continuum entre le bachelier et le master en kinésithérapie et réadaptation. Au cours du bachelier, l'étudiant aura acquis des savoirs, savoir-faire et savoir-être spécifiques qui caractérisent le futur spécialiste de la kinésithérapie et réadaptation. Ces acquis sont mis en pratique au cours du master en kinésithérapie et réadaptation.

Les domaines d'intervention du kinésithérapeute sont multiples. Outre la prise en charge thérapeutique, ils couvrent également la promotion de la santé, l'expertise, l'aide au diagnostic, la santé publique, la recherche, l'enseignement et le management. Cette profession, à haut niveau de responsabilité, exige du kinésithérapeute de fonder ses pratiques sur des savoirs actualisés et consensus thérapeutiques scientifiquement fondés (Evidence Based Medecine).

Ce master offrira à l'étudiant l'opportunité de développer auprès de Maîtres de stages spécialisés, ses capacités de mener à bien une démarche diagnostique et d'élaborer des plans de traitement.

Les mises en situations cliniques lui permettront de parfaire l'utilisation raisonnée des techniques spécifiques de kinésithérapie dans le cadre des affections ortho-traumatologiques, neurologiques, respiratoires, cardio-vasculaires, pédiatriques, uro-gynécologiques, mentales, ...

Les prises en charge pluridisciplinaires lui permettront de s'intégrer dans les équipes thérapeutiques.

Le mémoire de fin d'étude offre à l'étudiant l'occasion de mener une recherche scientifique basée sur un travail expérimental.

A l'issue du master en kinésithérapie et réadaptation, le diplômé aura acquis les compétences professionnelles (connaissances actualisées, savoir-faire, habilité, rigueur scientifique...) et humaines indispensables dans l'exercice d'une profession du domaine de la santé.

Il pourra se spécialiser dans des domaines liés aux qualifications professionnelles particulières du kinésithérapeute, notamment en prolongeant sa formation par un master en sciences de la motricité orientation générale, à finalité spécialisée.

Remarque:

Les études en kinésithérapie et réadaptation conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

L'exercice de la kinésithérapie et le titre professionnel de kinésithérapeute sont protégés par l'article 21bis de l'Arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé.

L'article 35 novies du même Arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé indique que les conditions d'accès au titre professionnel peuvent être modifiées par le Roi.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

Bilan patient et interprétation de problèmes cliniques multifactoriels complexes et / ou inhabituels

- » Collecte et interprète les informations relatives aux besoins du patient
- » Planifie, réalise et ajuste le bilan fonctionnel du patient
- » Réalise le diagnostic kiné à partir des informations collectées

2. Conception et mise en œuvre intervention kiné dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire

- » Construit l'intervention kiné à partir du diagnostic
- » Met en œuvre l'intervention kiné

3. Evaluation et adaptation de l'intervention kiné dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire

» Evalue de manière critique l'intervention kiné, l'ajuste ou l'arrête si nécessaire

4. Collaboration aux soins de santé

» Collabore en tant que kinésithérapeute aux équipes de soins multidisciplinaires

5. Comportement professionnel

- » Communique avec le patient et toute personne concernée
- » Eduque le patient dans une perspective de promotion de la santé
- » Agit en professionnel dans un cadre éthique, déontologique et légal
- » Agit en professionnel avec un raisonnement scientifique critique et des connaissances actualisées

6. Gestion

» Gère sa pratique kiné dans le cadre d'une organisation de soins de santé

7. Recherche scientifique

» Développe, réalise et présente des recherches scientifiques pertinentes en kiné et agit dans le cadre de l' « evidence based physiotherapy »